
From:
Sent: Thursday, March 19, 2020 16:44
To:
Subject: PostMéthodologie G2 - Consultation CREG

Monsieur le Président f.f.,
Monsieur le Directeur,

Vu les circonstances actuelles liées à l'épidémie de Coronavirus, nous nous permettons de vous transmettre la présente réaction par e-mail et non par courrier.

Veillez trouver ci-dessous la réaction d'ELECTRABEL SA sur le projet de décision modifiant la décision (B)1964 contenant la méthodologie pour la détermination des coûts fixes et variables des centrales soumises à la contribution de répartition (Doel 3, Doel 4, Tihange 2 et Tihange 3) pendant la période 2020 à 2026.

La modification envisagée fait suite à la plainte en réexamen que nous avons introduite le 14/02/2020 contre la décision (B)1964, la dite plainte visant spécifiquement le traitement des coûts de combustible « amont » et « fabrication ».

Nous sommes d'avis que le projet de décision faisant l'objet de la présente consultation nr 2066 répond aux griefs que nous avons formulés dans notre plainte et n'avons dès lors pas d'autres commentaires à émettre.

Nous remercions la CREG pour l'examen de notre plainte et pour la présente consultation.

Meilleures salutations.



ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>